

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 septembre 2010

RÉFORME DES RETRAITES - (n° 2770)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 176

présenté par  
M. de Rugy, M. Yves Cochet, M. Mamère et Mme Poursinoff

-----  
**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« des seniors »,

les mots :

« en contrat à durée indéterminée des personnes de plus de cinquante ans ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En substituant le terme de « taux d'emploi en CDI » à celui de « taux d'emploi », les auteurs de cet amendement souhaitent exclure les emplois précaires et en intérim de l'objectif de progression.